

## Rapport du Collège des garantes

Le collège des garantes est composé de trois personnalités, dont les expertises respectives portent sur la démocratie participative et délibérative, la gouvernance publique et les politiques éducatives. Désignées par le président du CESE, elles sont bénévoles, ceci étant censé participer à leur indépendance. Une page leur est consacrée sur le site de la Convention citoyenne : <https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/organisation/garantes>

La mission des garantes est de veiller à ce que les travaux et les débats de la Convention citoyenne se déroulent dans des conditions favorisant la participation réelle et effective des conventionnel.les. Elles veillent en particulier à l'effectivité des principes de sincérité, d'impartialité, de transparence, et d'égalité.

Associées au processus à partir du 5 juin 2025, les garantes ont été présentes à toutes les sessions de la Convention. Elles ont assisté aux réunions du comité de gouvernance, aux permanences de ce même comité lors des sessions, ainsi qu'aux bilans dominicaux de chacune des sessions ; elles ont également eu accès aux réunions du collectif d'animation, auxquelles elles ont pu prendre part à quelques reprises. Les garantes ont eu accès à l'ensemble de la documentation mise à disposition des conventionnel.les. Elles ont été destinataires de tous les messages électroniques adressés au comité de gouvernance d'une part et aux conventionnel.les d'autre part. Elles ont été associées à la préparation et au suivi des séquences de vote. Elles ont été mobilisées pour les tirages au sort des représentante.s ou rapporteur.es au sein des citoyen.nes. Il est à noter que le périmètre de leur mission concernait la convention proprement dite, et non les ateliers territoriaux ou le panel des enfants et adolescent.es. Elles ont toutefois eu accès aux documents et discussions de préparation relatifs à ces deux dispositifs ; elles ont également observé le tirage au sort du panel des jeunes et assisté à la seconde session de ce panel. Elles ont aussi eu l'occasion d'observer deux ateliers territoriaux (un atelier multipartite et un atelier d'enfants).

Les garantes étaient à la disposition de toute personne (citoyen.nes, membres du Comité de gouvernance, membres du collectif d'animation, chercheur.es-observateur.trices) qui souhaitait signaler une problématique relative au respect des principes mentionnés ci-avant. Les saisines pouvaient se faire par écrit ([garants.ccte@lecese.fr](mailto:garants.ccte@lecese.fr)) ou à l'oral à tout moment lors des sessions ainsi que lors de leur permanence. Si les échanges informels leur ont permis de recueillir bien des appréciations, les garantes identifient comme une saisine toute sollicitation formellement adressée à l'oral (« j'ai besoin de vous parler » ; « j'ai quelque chose à vous signaler... ») comme à l'écrit. Les conventionnel.les ont été informé.es à plusieurs reprises du rôle des garantes et des façons de les saisir. Une rencontre a été organisée en session 1 pour présenter leur rôle ; un rappel a été fait lors d'une séance plénière de la session 2.

Les garantes ont relayé les problématiques dont elles étaient saisies au cours même des sessions lorsque c'était nécessaire ; elles ont également restitué leurs premières observations « à chaud », à l'issue de chaque session lors des bilans dominicaux du comité de gouvernance. Des notes ont été transmises au comité de gouvernance à l'issue de chaque session, pour rendre compte des saisines et formuler des recommandations. Ces notes ont constitué des supports d'échange lors des réunions du comité de gouvernance comme avec le collectif d'animation. Un avis intermédiaire des garantes a été rendu public

[https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/sites/ccte/files/CCTE\\_Colle%CC%80ge\\_Garantes%20\\_Avis1\\_VF14\\_08\\_25.pdf](https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/sites/ccte/files/CCTE_Colle%CC%80ge_Garantes%20_Avis1_VF14_08_25.pdf)).

**Le Collège des garantes atteste que la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est déroulée pour l'essentiel dans le respect des principes visant à favoriser son indépendance, ainsi que la participation réelle et effective des conventionnel.les dans de bonnes conditions.**

Les conventions citoyennes reflètent une évolution importante de la démocratie représentative et répondent à la demande d'un engagement plus important des citoyen.nes dans la décision publique. Elles s'établissent peu à peu en France, comme dans de nombreux pays. Elles sont d'une nature différente de la 'démocratie sociale' qui engage les acteurs et actrices de la société civile organisée qui sont des parties prenantes sur des sujets précis. Leur institution récente est source d'apprentissages. Leur développement demande à la fois flexibilité et stabilisation des pratiques. Cette troisième expérience de convention citoyenne d'envergure nationale a tiré profit des enseignements des précédentes. Elle est de nature à consolider cette innovation démocratique pour l'avenir. C'est pourquoi le rapport des garantes vise à la fois à attester du respect des grands principes de toute convention citoyenne, et à formuler quelques recommandations pour les futures conventions.

Le présent rapport se nourrit de nos observations, des échanges informels ainsi que des saisines formelles (n = 93), qui proviennent majoritairement des conventionnel.les, et dans une moindre mesure de membres du collectif d'animation et du comité de gouvernance, ou encore de chercheur.es-observateur.trices. Le rapport se nourrit aussi de nos expertises respectives.

## **1. Le collège de garantes atteste du fort engagement des conventionnel.les, agrémenté d'un sain scepticisme, dans un processus délibératif très inclusif.**

Dès le départ et jusqu'à la fin de la Convention, l'engagement des conventionnel.les a été remarquable. Chacun.e s'est approprié rapidement le mandat, la question posée, l'organisation, les lieux, ainsi que les rôles des différents acteurs et actrices. Ils et elles ont proposé en continu des auditions ou des lectures, et ont eu à cœur d'être à l'écoute des enfants et adolescent.es du panel des jeunes. Seule une dizaine de conventionnel.les a abandonné la Convention au fil des sessions essentiellement pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles (seuls 3 abandons ont été liés à un désaccord avec la démarche proprement dite).

Le profil des conventionnel.les était très divers du fait du tirage au sort assorti d'une panélisation à partir de 6 variables. Celui-ci a été complété d'un groupe d'une dizaine de membres désignés par ADT Quart monde dans le but d'associer des personnes en situation de précarité. Cette diversité a été un grand atout pour cette Convention : réfléchir aux temps de l'enfant fait appel aux expériences personnelles et familiales, aux professions, aux engagements politiques, associatifs, sociaux et aux valeurs de chacun.e. De façon générale, les conventionnel.les ont trouvé le moyen d'exprimer ces singularités tout en s'attachant à la démarche collective et à son enjeu d'intérêt général. Cette diversité a aussi été manifeste lorsqu'il s'est agi de se porter volontaires ou d'être désignés par leurs pairs comme représentant.es lors des bilans dominicaux, comme rapporteur.es du rapport final, ou encore pour s'entretenir avec les médias.

Prenant en considération la grande diversité en leur sein, les conventionnel.les ont manifesté respect, solidarité et esprit de coopération. La variété des séquences et des formats (entre petits groupes et séances plénières), comme les temps informels (pauses, repas, trajets...), ont favorisé l'interconnaissance et l'émergence d'un collectif remarquable.

De fait, le collège des garantes atteste de la réussite de la Convention à représenter et impliquer une population diverse, et donc à répondre à l'exigence d'inclusion. Et ce d'autant plus que la diversité n'est pas sans poser certains défis.

Ainsi, certain.es conventionnel.les étaient très à l'aise dès le début du processus, alors que d'autres avaient des doutes sur leur légitimité et des inquiétudes sur leur capacité à prendre la parole. Le collectif d'animation a su répondre aux différentes demandes de formation et d'accompagnement à la prise de parole et à l'argumentation, ainsi qu'aux demandes pour une meilleure accessibilité des documents. Cela s'est traduit notamment par un suivi personnalisé des personnes concernées, la désignation d'un animateur dévolu, la mise en place d'attentions particulières (ex. faire lire les textes en atelier, faire écrire etc.), la formation à la prise de parole en public et la traduction en FALC (français facile à lire et à comprendre)<sup>1</sup> des documents principaux nécessaires à l'avancement de la réflexion. Tout du long, le collectif d'animation a eu à cœur de mettre en œuvre un accompagnement garantissant l'inclusion de toutes et tous. Cette préoccupation a été largement partagée par les participant.es. Leurs saisines des garantes sur ce point ont surtout concerné les premières sessions ; disparaissant au fil des sessions, les besoins en la matière ayant été couverts par les dispositifs mis en place.

Le collège des garantes atteste aussi de la qualité de l'organisation générale et des conditions d'accueil des conventionnel.les. Les moyens logistiques et techniques ont été mobilisés de façon conséquente et appropriée par le CESE, dont les équipes de différents services ont fait preuve d'une grande maîtrise. Les garantes tiennent à souligner la qualité de l'accueil qui a été réservé aux conventionnel.les, qui a su allier climat convivial et haut niveau de considération, conditions favorisant l'engagement et l'inclusion des citoyen.nes dans le processus délibératif.

Si la satisfaction – voire l'enthousiasme – ont dominé, certain.es conventionnel.les ont exprimé dès le départ, scepticisme et défiance quant à l'indépendance de la Convention vis-à-vis du pouvoir exécutif, à l'égard du dispositif lui-même, du CESE, du Comité de gouvernance et/ou du collectif d'animation ; certain.es étaient aussi sceptiques eu égard au devenir de leurs travaux. De telles expressions sont habituelles lors de tout processus de participation citoyenne : elles traduisent d'abord la volonté des participant.es de s'assurer de la sincérité et de la robustesse du processus et des choix méthodologiques. Selon leurs visions de la démocratie participative, certain.es conventionnel.les ont aussi exprimé une demande forte d'auto-organisation, moins cadrée par la méthodologie mise en œuvre par le collectif d'animation. Cette attente a pu se traduire par la mise en place, à leur initiative, d'une liste WhatsApp, par l'institution d'espaces libres pour la discussion, ou encore l'écriture autonome du Manifeste. Ces initiatives témoignent de la motivation et de l'envie des conventionnel.les d'exercer leur citoyenneté durant cette Convention.

#### Leçons pour l'avenir :

- *Les moyens exemplaires mis en œuvre pour inclure l'ensemble des conventionnel.les pourront faire l'objet d'une capitalisation pour les futures conventions. Certains d'entre eux gagneront à être formalisés, approfondis et anticipés pour être offerts dès le lancement de toute convention à l'instar de la formation et l'accompagnement à la prise de parole et à l'argumentation.*
- *Les expressions de scepticisme doivent être comprises comme inhérentes au processus de toute convention citoyenne. Cela suppose d'envisager dès le départ ce qui est de nature à contribuer à un climat de confiance. En particulier, tout ce qui peut favoriser la co-création du cadre de la délibération gagnerait à être anticipé. Qu'il s'agisse de proposer une palette de possibilités de participation alternative, voire d'auto-organisation sur certains thèmes de discussion, ou encore d'associer les conventionnel.les aux choix méthodologiques (notamment par des votes).*

---

<sup>1</sup> <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>

## **2. Le collège des garantes atteste que les conditions formelles de la participation citoyenne ont été réunies tout au long du processus en dépit d'un mandat particulièrement étendu au regard du temps imparti.**

Le mandat, défini par la lettre de saisine<sup>2</sup> du Premier Ministre, a d'emblée constitué un défi important pour la Convention, avec une question de grande ampleur, aux multiples dimensions. La lettre mentionnait des thèmes et des enjeux extrêmement larges qui auraient pu chacun faire l'objet d'une consultation : temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire, impact du numérique, et ce au prisme des effets sur les apprentissages, du développement et de la santé des enfants, des enjeux d'égalité des chances et d'inclusion. Il revenait donc aux conventionnel.les de définir ce qu'ils et elles envisageaient de retenir au titre des « différents temps de la vie quotidienne des enfants ». Par ailleurs, la lettre de saisine demandait que les conclusions soient « chiffrées et réalistes ». Le temps imparti à la Convention, défini pour pouvoir s'accommoder à de possibles réformes à l'horizon de la rentrée 2026, apparaissait d'emblée bien court au regard de la question posée.

Après un début plein de questionnements sur leur mandat, les conventionnel.les se sont appropriés la question et sont parvenus à la circonscrire et à la traiter. Leur rapport final contribue ainsi à définir ce que sont les temps de l'enfant alors que cette notion n'était jusque-là pas communément utilisée. Ce n'est pas l'un des moindres succès de cette Convention que d'avoir placé l'intérêt des enfants au cœur des réflexions. Elle a ainsi permis de dépasser un traitement habituellement sectoriel des enjeux, qui tend à les rendre dépendants des seules parties prenantes concernées.

Le collège des garantes souhaite insister sur les conséquences, et les défis spécifiques, que ces partis pris initiaux ont fait peser sur la Convention :

- Le Comité de gouvernance, conscient des difficultés à traiter une question aussi ample dans le temps imparti, a fait le choix d'exclure des travaux les problématiques relatives aux enfants âgés de 0 à 3 ans qui présentent des enjeux spécifiques. Cette décision a été justifiée mais sa légitimité a posé une question de confiance entre certain.es conventionnel.les et le comité de gouvernance, ce jusqu'à la fin de la Convention. Un certain nombre de saisines sur ce point en atteste.
- Le comité de gouvernance a aussi décidé de ne pas attendre des citoyen.nes qu'ils s'engagent dans le « chiffrage » des propositions. Les citoyen.nes ont eu toutefois à cœur de prendre en considération les problématiques budgétaires, a fortiori dans un contexte de débat national et parlementaire sur ces enjeux. Une séquence a été consacrée aux questions de financement, mais la capacité des administrations auditionnées à leur donner des éléments de chiffrage globaux sur ce sujet large a été limitée.
- Le temps passé à la compréhension et à la définition du sujet par les conventionnel.les a été très important, avec des conséquences sur le temps de délibération des options et le raffinement de certaines orientations du rapport, ce d'autant plus dans un pays dans lequel les débats sur les temps de l'enfant sont très souvent réduits au temps scolaire. Les conventionnel.les ont eu à cœur de ne passer à côté d'aucune dimension qui pouvait s'avérer décisive, et ont parfois eu le sentiment de survoler certaines questions importantes. Les garantes ont d'ailleurs été saisies plusieurs fois à ce sujet.
- La mobilisation et l'appropriation des documents et des expertises, si elle a été satisfaisante, demandait du temps de réflexion tant sur le type d'expertise que sur le séquençage. Les conséquences de choix effectués très rapidement, et du manque de temps pour accommoder tous les points de la Convention, ont parfois créé des problèmes de compréhension et de lisibilité pour les conventionnel.les,

---

<sup>2</sup> <https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/CCTE/Conventioncitoyenne-tempsdesenfants-saisine-Premierministre.pdf>

*Leçons pour l'avenir : Le collège des garantes souhaite insister sur l'attention qui devra être apportée à l'avenir à toute lettre de saisine, et donc à la définition du mandat et de la question soumise à délibération. Il s'agira aussi de s'assurer de la cohérence entre le mandat et le calendrier retenu pour les travaux. S'agissant du chiffrage des propositions, un tel objectif ne saurait être atteint sans la mise à disposition d'éléments permettant une compréhension budgétaire du sujet afin de favoriser une meilleure appropriation par les citoyen.nes.*

Par ailleurs, s'agissant du mandat de toute Convention, un autre aspect pourrait faire l'objet d'une clarification à l'avenir. Pour cette seconde Convention citoyenne organisée sous le régime de la loi organique de 2021, le CESE s'est auto-saisi en parallèle, par l'entremise de la commission Education Culture et Communication qui a traité du sujet soumis à la délibération citoyenne « afin d'apporter l'éclairage de la société civile organisée et de contribuer au débat amorcé par la convention citoyenne » (avis commission ECC du CESE) dont certains membres étaient aussi membres du comité de Gouvernance. Les conventionnel.les en ont été informés dès le lancement de leurs propres travaux, et une présentation a été organisée en toute dernière session avec les rapporteur.trices de cette commission. En dépit de cette information, le statut du rapport du CESE travaillé en parallèle de la Convention citoyenne et publié quelques semaines après celui de la Convention a posé question aux conventionnel.les.

*Leçons pour l'avenir : ce fonctionnement a sans doute été sans incidence sur les travaux de cette convention. Mais il y a lieu pour l'avenir d'éclairer et de clarifier le positionnement de toute commission du CESE saisie en parallèle, et des conditions de production de son avis. Dans l'hypothèse où ce modèle devait s'installer, nous invitons ainsi à répondre à un ensemble de questions dans le but de clarifier, pour toutes, les relations et périmètres des unes et des autres : Jusqu'où l'autonomie respective doit-elle prévaloir ? Faut-il introduire davantage de réciprocité et de mutualisation des travaux et comment le faire ? Quelle est la légitimité respective de chaque rapport sachant que les conventionnel.les ont eu l'opportunité d'entendre de nombreuses parties prenantes ?*

**3. Le collège des garantes atteste que la mobilisation des membres du comité de gouvernance et le professionnalisme du collectif d'animation ont permis un processus délibératif fondé sur une méthodologie solide, qui a respecté pour l'essentiel les exigences de sincérité, d'impartialité et de transparence, comme il a contribué à favoriser la libre expression, l'égalité et l'inclusion des citoyen.nes.**

La mobilisation des membres du comité de gouvernance et le professionnalisme du collectif d'animation, regroupant des prestataires en ingénierie participative et délibérative et des agent.es du CESE formé.es à l'animation, collectif piloté par la direction de la participation citoyenne (DPC) du CESE, ont été fondamentales pour le respect des grands principes de la Convention. Compte tenu des délais de préparation particulièrement contraints, les membres du comité de gouvernance - pour une part conseiller.es du CESE et pour une autre part, personnalités extérieures à l'institution-, n'ont eu que peu de temps avant le lancement de la Convention pour faire connaissance et s'approprier leur mandat. La période estivale a été l'occasion pour les actrices et les acteurs impliqué.es dans l'organisation, d'ajuster leurs rôles respectifs. L'effort du collectif d'animation, accru au fil du processus, pour expliciter les avantages comparés de différentes options méthodologiques a permis des choix éclairés de la part du comité de gouvernance, qui a su les expliciter et les justifier, tout en laissant une place à l'adaptation lors de sessions proprement dites.

Les principes délibératifs ont été d'autant mieux respectés que les principaux piliers de la méthodologie de la Convention citoyenne sont maintenant solides et que les ajustements nécessaires ont été faits en continu en prenant en considération les attentes et critiques des conventionnel.les. La méthodologie retenue pour le processus délibératif, bien sûr perfectible, s'est avérée dans l'ensemble pertinente. Les objectifs assignés à chacune des trois phases (1.



Acculturation et audition, 2. Délibération, 3. Harmonisation, rédaction et adoption du rapport) ont été tenus. Ce phasage a permis l'identification des thématiques et enjeux clés, base sur laquelle la délibération a pu s'engager pour cheminer vers l'élaboration et la rédaction de propositions. Les séquences de travail à géométrie variable (en groupes de 10 et 30 personnes, et en séance plénière) ont pu compter sur l'appui des animateurs.trices, ainsi que de *fact checkers* et de facilitateurs graphiques. Hormis le manifeste, rédigé entièrement par un groupe de conventionnel.les, le rapport a été rédigé par le collectif d'animation à partir du contenu des différents échanges et des restitutions des délibérations, et largement rediscuté et amendé lors des différentes délibérations des conventionnel.les. Cette place du collectif d'animation dans la rédaction du rapport, s'il a questionné certains des conventionnel.les, s'est avérée nécessaire au vu du temps imparti.

Outre les enquêtes de satisfaction réalisées à l'issue de chaque session, le recours aux garantes, la permanence du comité de gouvernance, la participation de représentant.es des citoyen.nes aux bilans dominicaux, les conventionnel.les ont pu interpellé de façon directe les membres du comité de gouvernance, accessibles en continu comme les membres du collectif d'animation, en première ligne. Les garantes tiennent ainsi à souligner les qualités d'écoute et de réactivité du collectif d'animation, comme du comité de gouvernance, qualités indispensables pour un exercice qui demande anticipation mais aussi adaptation à la dynamique conventionnelle.

#### Leçons pour l'avenir :

- *Le retour d'expérience du comité de gouvernance post-convention permettra de clarifier et de formaliser les attendus liés à la mission et au rôle de ce type d'instance. il devra notamment mettre en évidence le niveau élevé d'engagement qu'ils impliquent.*
- *Les garantes souhaitent insister aussi sur le temps nécessaire à la préparation de toute convention proprement dite, qui suppose qu'un comité de gouvernance soit désigné suffisamment tôt pour s'approprier son mandat, et prendre part à l'ensemble des décisions structurantes. Ce temps d'appropriation est indispensable en particulier si le CESE devait reconduire ce modèle de comité de gouvernance mixte, constitué de conseiller.es du CESE, de personnalités extérieures, dont des citoyen.nes des précédentes conventions. Ce modèle de gouvernance qui a des atouts, et notamment la pluralité des regards et l'indépendance par rapport à l'autorité à l'origine de la saisine, pourrait aussi faire l'objet d'une réflexion. D'autres modèles dissociant plus nettement les responsabilités en matière d'organisation et de choix méthodologiques de celles en matière d'établissement des contenus utiles (documents, experts à solliciter, etc.) pour la délibération peuvent par exemple être explorés.*
- *Enfin, les modalités d'association des citoyen.nes aux choix méthodologiques gagneraient à être anticipées et renforcées. Les conventionnel.les sont toujours reconnaissants de pouvoir compter sur une organisation des travaux bien anticipée, mais leur aspiration à pouvoir contribuer à en maîtriser le cadre est une constante des conventions citoyennes. Le collège des garantes juge essentielle l'association des citoyen.nes aux prises de décisions les concernant, notamment aux questions méthodologiques. Il s'agirait de miser sur la co-responsabilité pour certains choix méthodologiques.*

#### **4. Le collège des garantes atteste que les délibérations de la Convention ont pu s'appuyer sur des sources et des intervenant.es diversifié.es auditionné.es en plénières et/ou en sous-groupes de travail.**

La garantie de débats éclairés repose sur un nécessaire pluralisme des expertises et des points de vue versés à la délibération, notamment via les auditions. Le croisement des sources, des types de données/informations/prises de position et de légitimité et d'expérience des auditionné.es donnent à voir l'éventail des positions possibles, des arguments, des limites, bénéfices et contraintes. Cette exigence de pluralisme s'est construite au fil des séances, et a supposé pour les organisateur.trices d'anticiper les expertises utiles, de tenir compte des

demandes des conventionnel.les, et de faire avec les contraintes de disponibilité des intervenants. Les points saillants sont les suivants :

- Les conventionnel.les ont eu accès à un socle documentaire constitué préalablement au début de la Convention par les organisateur.trices, qui a été complété au fil des sessions. Les conventionnel.les s'en sont saisis et y ont fait régulièrement référence. La réflexion s'est aussi enrichie de leurs propres apports, envoyés au collectif d'animation qui le déposait sur un outil SharePoint accessible à l'ensemble des participant.es.
- Les délibérations de la Convention ont pu s'appuyer sur des intervenant.es diversifié.es auditionné.es en plénières et/ou en sous-groupes de travail. Les membres de la Convention ont échangé (avec) ou auditionné des intervenant.es divers (n=70), selon des modalités de rencontres elles-mêmes diverses (i.e. conférences, conférences inversées, ateliers en sous-groupes, stands).
- Les conventionnel.les ont souhaité être très à l'écoute des enfants et des adolescent.es, comme cela avait été suggéré dans la lettre de saisine. Un panel d'enfants et d'adolescent.es a été constitué et a été réuni lors de deux sessions pour délibérer et faire leur propre rapport. Les conventionnel.les ont pu s'appuyer sur ce dernier. Ils ont pu aussi échanger avec les membres de ce panel, lors d'une séquence très appréciée, qui leur a permis d'être rassuré.es quant à l'orientation de leurs propres travaux, largement convergente avec celle développée par les jeunes.
- Les conventionnel.les ont également nourri leurs travaux des synthèses des ateliers territoriaux. Ces ateliers ont mobilisé des acteurs et élu.es locaux, ainsi que des enfants et adolescent.es dans toutes les régions (n= 29 /491 participants). Les conventionnel.les étaient invités à y assister durant la pause estivale, ce qui n'a été possible que pour une petite minorité compte tenu des contraintes de programmation.
- Les conventionnel.les pouvaient également s'appuyer sur des cahiers d'acteurs, exposant les propositions, actions ou retours d'expérience sur les temps de l'enfant de la part de collectivités territoriales, d'associations, de syndicats, et d'élu.es (locaux, nationaux, européens). Ces contributions reçues au fil de l'eau, étaient accessibles et visibles sur le site du CESE (<https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/se-documenter/les-cahiers-d-acteurs>) et ont fait l'objet de communication à plusieurs reprises notamment en plénière. Pourtant, les citoyen.nes ne se sont pas pleinement appropriés ces apports, probablement parce que cela n'a pas fait l'objet d'un travail spécifique en session.

Le collège des garantes souhaite souligner quelques points de réflexion pour l'avenir des conventions, dont certains ont pu faire l'objet de saisines :

- A quel type d' « expert » s'agit-il de faire appel ? La désignation des auditionné.es comme 'expert.es' n'a pas permis de différencier les différents types d'apport des auditionnés— expertise basée sur des recherches académiques reconnues, expertise basée sur une expérience individuelle de terrain, expertise basée sur une expérience collective de parties prenantes représentant des intérêts spécifiques, ou représentation de la politique gouvernementale. Cette absence de clarté a pu semer des doutes et participer à renforcer une méfiance pré-existante à l'égard de l'expertise institutionnellement reconnue. En effet, dès le lancement des travaux, les conventionnel.les ont proposé des noms de personnes ainsi que des types de fonctions ou de professions à auditionner. Si la diversité des profils était présente, une attente dominante s'est rapidement imposée du côté des citoyen.nes, valorisant l'expertise dite 'des acteurs et actrices de terrain' et disqualifiant d'autres formes d'expertise (politique, scientifique ou issues de fonctions encadrantes) perçues comme éloignées des réalités. Cette vision a d'ailleurs fait l'objet de discussion entre les conventionnel.les et les membres du comité de gouvernance. Sans que ne se construise une définition partagée de ce que recouvrait l'expertise de terrain, laissant le statut des auditionné.es constamment en discussion tout au long du processus. Une des conséquences est notamment la sollicitation relativement limitée des chercheur.euses par la Convention.

- L'émergence d'un consensus doit pouvoir s'appuyer sur le travail des dissensus. En l'occurrence, les points de débats ne manquaient pas, pourtant il y a eu peu d'espace pour faire émerger et explorer collectivement des controverses. À plusieurs reprises, des citoyen.nes ont relevé la difficulté à identifier des débats contradictoires clairement structurés. D'une part, le fait que les animateur.trices ne soient pas spécialistes des thématiques traitées a pu limiter leur capacité à repérer, expliciter et mettre en discussion les points de controverse. D'autre part, des choix méthodologiques, largement orientés par des impératifs d'efficacité et par certaines attentes exprimées par les conventionnel.les, ont conduit à organiser le travail en sous-groupes, d'abord selon un principe tournant, puis de manière plus stable autour de thématiques spécifiques. Cette configuration a contribué à fragmenter les espaces de discussion et à rendre moins visibles les rapports de contradiction, ainsi que les dynamiques de consensus et de dissensus entre les citoyen.nes.

#### Leçons pour l'avenir :

- *Le collège des garantes tient à souligner l'importance de bien définir dès le départ ce qui relève de l'expertise scientifique (chercheurs), de l'expertise/expérience de terrain (acteurs tout près du terrain), de celle des parties prenantes, en rappelant que le mot 'prenantes' signifie bien que ces acteurs et actrices auditionné.es viennent exprimer des idées qui leurs sont propres et défendre des intérêts.*
- *Comme cela a été fait en milieu de parcours, partager un tableau de suivi pour permettre aux citoyen.nes de suivre le devenir de leurs souhaits en matière d'auditions, la disponibilité des personnes et la façon dont le comité de gouvernance accède à leurs demandes et besoins permettrait d'éviter frustrations et méfiance.*
- *Enfin, s'appuyer sur des chercheur.es spécialistes du sujet de la convention pourrait permettre d'identifier les points de controverses et de mieux les explorer. Pour répondre à cet enjeu, un groupe de suivi d'expert.es, par exemple, pourrait avoir un rôle spécifique auprès du Comité de gouvernance.*

### **5. Le collège des garantes atteste de la bonne tenue des processus de vote.**

Diverses modalités de vote ont été proposées aux conventionnel.les à différents moments de la Convention. Les votes les plus formels, au moyen de boitiers, se sont tenus en session 3 puis lors des deux dernières sessions. Le premier vote visait non seulement à familiariser les conventionnel.les avec la technique de vote mais aussi à prioriser un certain nombre de réflexions. Les votes en 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> sessions constituaient des votes d'adoption des propositions et des parties du rapport. Le fort taux d'adoption du rapport témoigne du large consensus au sein de la Convention, même si toutes les positions exprimées n'ont pas été retenues.

La préparation comme la réalisation technique des votes ont été scrupuleusement menées et parfaitement maîtrisées, le CESE pouvant compter sur une haute compétence en la matière. En revanche, les enjeux et modalités de vote ont fait l'objet de discussions, parfois vives, au sein de la Convention, comme le montrent aussi un certain nombre de saisines. Les citoyen.nes ont pu être déroutées par certains choix - qu'il s'agisse par exemple de la prise en compte de l'abstention, ou des taux requis pour l'adoption... -, et se sont interrogées sur les stratégies à adopter. Les explicitations apportées par les organisateurs, bienvenues, n'ont pas toujours suffi, mais ces derniers ont su aussi réajuster ces modalités quand cela a été nécessaire. Le collège des garantes observe aussi qu'à chaque fois que les citoyen.es ont été invitées à se prononcer pour trancher des débats sur la méthode, cela a été bénéfique à l'avancée des travaux.

*Leçons pour l'avenir : les votes sont des moments importants et solennels pour les citoyen.nes, et le CESE peut à présent compter sur de solides compétences techniques de ses agent.es pour mener à bien ces séquences. Il sera utile en revanche de s'appuyer sur la connaissance existante en matière de typologie des modalités de vote pour gagner en maîtrise sur ce point, tout autant pour éclairer*



*les choix des futurs comités de gouvernance que les citoyen.nes. Par ailleurs, dans certains cas, le recours au vote pour trancher les requêtes et les débats sur la méthode, ou pour d'emblée associer les citoyen.es aux choix entre plusieurs options méthodologiques serait de nature à permettre à tou.tes les conventionnel.les de s'exprimer et à renforcer la confiance.*

**6. Le collège des garantes atteste que pour l'essentiel l'exigence de transparence a été respectée.**

D'une part, la diffusion et l'accès aux informations utiles ont été continus (à l'instar par exemple des relevés de décision du comité de gouvernance, podcast...), par des canaux divers (messagerie électronique, espace partagé numérique...). Est à souligner notamment la qualité d'un document très complet sous forme de FAQ adressé aux conventionnel.les et permettant, à l'annonce de chaque session, de revenir sur les points clés et de répondre aux questions des citoyen.nes. De façon générale et régulière, tant le comité de gouvernance que le collectif d'animation ont pris le temps d'explicitier les choix méthodologiques et les attendus de chaque session, tout en ouvrant des temps de discussion pour s'assurer de leur bonne appropriation.

D'autre part, les moyens pour assurer la publicité de la CCTE ont été mis en œuvre, qu'il s'agisse du site internet dédié à la convention, des conférences de presse et de l'accès donnée aux journalistes de médias de tout type, comme du recours aux médias sociaux. Les conventionnel.les ont été régulièrement sollicités pour contribuer à cette publicité. Si la couverture médiatique a pu paraître modeste un temps, certains moments ont été très médiatisés (comme la présentation par les jeunes du panel de leur rapport), la publicité donnée aux conclusions de la CCTE est particulièrement conséquente.

Enfin, l'accueil de chercheur.es-observateur.trices participe de cet enjeu de transparence. Ils ont pu, à leur demande, suivre le déroulement des sessions, comme les séances du comité de gouvernance. Le matériau recueilli par l'immersion et l'observation, les questionnaires diffusés auprès des conventionnel.les, comme les entretiens qu'ils et elles mèneront, est de nature à nourrir les analyses utiles à la science des conventions citoyennes. La participation des chercheur.es-observateur.trices s'inscrit dans un cadre formel avec notamment la signature d'une charte, ils et elles ont été accompagné.es tout le long de la convention par une chercheure membre du comité de Gouvernance. Cet accompagnement est utile et a notamment permis d'identifier et de trouver solution à quelques différends qui ont pu émerger.

**8. Le collège des garantes souligne que la question du devenir des conclusions, soit de la redevabilité, constitue un enjeu central pour cette Convention comme pour le futur des Conventions citoyennes.**

Comme pour toutes les Conventions citoyennes, la question du devenir des propositions a été au cœur des débats et a fait l'objet de saisines des garantes et de nombreuses interventions en sessions. Cette question a été accentuée au vu du contexte d'instabilité politique dans lequel s'est déroulée la Convention avec le départ du Premier ministre à l'origine de la saisine et un changement de gouvernement par deux fois. Le débat budgétaire a aussi pesé dans les discussions. Les citoyen.nes à qui il était demandé « de redonner du sens à l'action politique en plaçant leur bien-être [des enfants] au cœur des préoccupations nationales » (cf lettre de mission) se sont donc retrouvés à examiner une question complexe pour le futur du pays au milieu d'un moment politique houleux et incertain. Si la portée des conventions citoyennes est toujours une question clé pour celles et ceux qui en sont membres, les conventionnel.les de la CCTE se sont a fortiori questionnés tout le long du processus sur le devenir de leurs propositions, dans un contexte qui n'était pas de nature à leur donner confiance dans la réception et l'accueil politiques de leurs conclusions et dans la façon dont leurs travaux pourraient être repris et mis en œuvre.

Aussi, le collège des garantes ne peut que regretter que le gouvernement n'ait pas pris le temps de réceptionner le rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Un tel moment est pourtant indispensable pour acter d'une première étape de redevabilité, celle qui consiste à montrer de la considération pour l'engagement et le travail demandés aux citoyen.nes. La continuité de l'exercice démocratique d'une convention citoyenne doit pouvoir être assurée même en temps d'instabilité gouvernementale. Le respect de cette exigence de redevabilité est indispensable si l'on veut pouvoir continuer à miser sur cette innovation démocratique aux multiples plus-values que sont les conventions citoyennes.

**9. Enfin, les garantes attestent de l'importance qui a été accordée à ce rôle de tiers garant, tiers de confiance, par toutes les parties.** Elles attestent que pour l'essentiel, leurs recommandations ont été suivies par le comité de gouvernance et le collectif d'animation tout au long de la Convention. Par leur entremise, bien des remarques, demandes et griefs des citoyen.nes ont pu être pris en compte, ce qui a contribué au climat de confiance.

Désignées par une lettre de mission, les garantes ont dû, comme tous les acteurs et actrices de la Convention, s'approprier mais aussi contribuer à définir les contours de leur rôle. Outre ce qui était préalablement attendu, les garantes sont intervenues en réunion plénière sur deux sujets liés à la liberté d'expression dans le cadre de la Convention, notamment sur la tenue de propos sensibles (e.g. la transidentité) ou désobligeants (e.g. sur certaines professions), et sur la tenue d'une liste 'whatsapp' des conventionnel.les. Ces interventions, qui visaient à garantir la liberté d'expression tout en ayant connaissance de ce qui est prohibé ou non par la loi ainsi que le nécessaire respect de l'autre et du maintien du sens du collectif, à des moments complexes de la délibération, ont été très bien reçus par les conventionnel.les. Elles ont aussi été mobilisées, au côté d'un membre du comité de gouvernance, pour assurer une médiation au sein du collectif des chercheurs-observateurs.

*Leçons pour l'avenir : Tout collège des garantes gagnerait à être nommé dès la saisine afin de pouvoir observer toutes les étapes de préparation d'une Convention citoyenne, notamment pour garantir tous les choix structurants (à l'instar du processus de la désignation des conventionnel.les). La diversité des profils, expériences et compétences de ses membres devrait continuer à être favorisée. Le fonctionnement collégial et le principe de non intervention sur le fond seraient aussi à conserver, car cela permet d'asseoir le rôle de garants. Enfin, à une époque où les sujets de liberté d'expression et de réseaux sociaux sont très présents et peuvent être clivants dans nos sociétés, ces questions gagneraient à être préparées et abordées au début de toute Convention afin de mieux cadrer les règles de la discussion.*